

La prévoyance individuelle libre

Le pilier 3b

↳ Caractéristiques

Personnes concernées	Toutes les personnes vivant en Suisse
Montant des primes	Aucun plafonnement
Rachat de l'assurance	Rachat possible à tout moment (sous conditions de durée) Libre choix de la durée du contrat et de la date de versement des prestations
Bénéficiaires en cas de décès	Peuvent être librement choisis et modifiés à tout moment. La plupart des assurances proposent dans leurs conditions générales une désignation standard des bénéficiaires.
Mise en gage	Possible quel que soit l'objectif
Prêt sur police/Cession	Possible quel que soit l'objectif